





LE DÉPARTEMENT

Pôle aménagement
SECRETARIAT GENERAL

Service appui technique
Unité planification et aménagement
Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Monsieur Daniel CHARRIERE
Maire
MAIRIE DE SAINT-MARCEL

Pomblière
73600 SAINT-MARCEL

Contact : *Ombeline de BOUCLANS*
 04 79 96 75 12
 amenagement-sg-urbanisme@savoie.fr

Nos réf. : *OdB/VM/PAD-SG/SAT/D/2023/391442*

Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez soumis pour avis, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Cette modification porte sur :

- des évolutions du zonage pour répondre à des demandes spécifiques,
- des évolutions du règlement écrit pour correspondre aux changements de zonage,
- la correction d'une erreur matérielle sur le plan de zonage.

Après avoir pris connaissance des documents et eu égard aux compétences du Département, je vous informe que la procédure engagée ne suscite pas de remarque particulière de ma part.

J'émet donc un avis favorable sur l'arrêt du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

#signature1#

Pour le Président,
Par délégation,
Eva ALIACAR,
Directrice générale adjointe de l'aménagement.

Copie pour information à :

Fabienne BLANC-TAILLEUR – Conseillère départementale
Vincent ROLLAND - Conseiller départemental

Stéphane LAMBERT – Responsable SG/ MTD Tarentaise
Christina LE-BOULH - SG/ MTD Tarentaise